



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date d'envoi de la convocation : 22/06/2018
Date de publication de la convocation : 22/06/2018
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 06/07/2018

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique HEBERT

Ouverture de la séance à 18h00 :
Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 158
Nombre de votants : 193

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2018 :
Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :
Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :
Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 076

OBJET : Contractualisation avec l'Etat – Avis du conseil Communautaire

Nombre de membres : 221 18h49

Nombre de votants : 193

Pour : 2 Contre : 187 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire **décide de donner un avis défavorable** à la proposition de signature de ce contrat avec l'Etat.

Délibération n° 2018 - 077

OBJET : Motion de l'Assemblée Délibérante relative au projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Nombre de membres : 221 19h04

Nombre de votants : 193

Pour : 185 Contre : 1 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide de voter la motion suivante :

« Le Gouvernement a annoncé le 9 février 2018 un bouleversement complet du financement de l'apprentissage en France. Le projet de loi en cours de débat au parlement prévoit notamment de transférer des Régions à l'Etat et aux branches professionnelles la gestion de cette compétence et la fixation de son coût au contrat.

Cette recentralisation-privatisation de cette importance politique publique à destination des jeunes occulte le travail de proximité mené sur les territoires en lien avec le besoin des entreprises :

- En liant le financement de l'apprentissage au nombre de contrats d'apprentissage, les CFA les plus petits s'en trouveront fortement impactés ;
- Les Régions verront leurs moyens passer de 1,6 milliards d'euros à 250 millions d'euros et ne seront quasiment plus en mesure d'intervenir ;

Ainsi, plus de 40 CFA sont menacés de disparition en Normandie et les autres seront plus exposés encore à la conjoncture économique !

Aussi, le Conseil Communautaire de l'Agglomération du Cotentin ne peut se résoudre à la disparition sur des pans entiers de notre territoire de sections d'apprentissage qui préparent nos jeunes à des diplômes de qualité et à des emplois de proximité. Il demande aux parlementaires normands d'intervenir et d'amender le projet de loi, et notamment de prévoir que les Régions continuent à disposer des moyens nécessaires au soutien des CFA des territoires.

La présente motion sera transmise au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre territoire. »

Délibération n° 2018 - 078

OBJET : Modification n° 7 de la composition des commissions thématiques

Nombre de membres : 221 19h06

Nombre de votants : 193

Pour : 166 Contre : 2 Abstentions : 25

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide de remplacer Monsieur Claude DUPONT par Monsieur André ADE en tant que titulaire au sein de la commission « Cycle Naturel de l'Eau » et d'intégrer Monsieur Edouard MABIRE en tant que membre suppléant de Monsieur ADE dans cette même commission.

Délibération n° 2018 - 079

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4

Nombre de membres : 221

19h08

Nombre de votants : 194

Pour : 167 Contre : 14 Abstentions : 13

Le Conseil Communautaire décide de :

- **Modifier** la délibération °2018-042 du 13 avril 2018 relative aux délégations faites au Bureau communautaire,

- **Déléguer** au Bureau communautaire, pendant toute la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1-1 arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté d'Agglomération utilisées par les services publics communautaires.
- 1-2 décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 30 000 euros et dans la limite de 100 000 euros.
- 1-3 fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- 1-4 passer les conventions de servitude, de quelque nature qu'elles soient, relatives aux réseaux divers (eau, assainissement...), à l'implantation d'ouvrages publics ou privés et aux servitudes de passage,
- 1-5 décider de la conclusion et de la révision des règlements intérieurs applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires.
- 1-6 accepter la participation de la Communauté d'Agglomération à la réalisation du génie civil du réseau téléphonique auprès du SDEM, autoriser la signature des conventions avec France Télécom pour le câblage des réseaux téléphoniques, et accepter la participation de la Communauté d'Agglomération pour la pose de fourreaux pour la fibre optique auprès du SDEM, sur le territoire du pôle de proximité des Pieux, dans les conditions préalablement fixées.
- 1-7 autoriser les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.
- 1-8 conclure les conventions de mise à disposition des services entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.
- 1-9 donner un avis, en lien avec les commissions des territoires concernés, sur les documents d'urbanisme et dans le cadre des procédures de consultation publique.
- 1-10 conclure des contrats d'entretien ou de maintenance d'un coût annuel compris entre 30 000 euros et 100 000 euros et n'excédant pas cinq ans.
- 1-11 signer des conventions partenariales et financières autorisées budgétairement et n'excédant pas 100 000 €.
- 1-12 confier des mandats spéciaux aux conseillers communautaires et leur accorder le remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ces mandats.
- 1-13 autoriser la signature des conventions portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres ou toutes autres collectivités territoriales ou EPCI, à prendre ou à confier, dès lors qu'il y a un intérêt à agir en commun et que les crédits sont prévus au budget.

- **Dire** que la présente délibération abroge la délibération n° 2018-042 du 13 avril 2018 relative aux délégations faites au Bureau,

- **Dire** que le Président de la Communauté d'Agglomération rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

Délibération n° 2018 - 080

OBJET : Modification de la désignation des membres de la Communauté d'Agglomération du Cotentin auprès du Conseil d'établissement de l'école de musique des Pieux

Nombre de membres : 221 19h10

Nombre de votants : 194

Pour : 178 Contre : 2 Abstentions : 14

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide de désigner Monsieur Alain GUERIN représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au sein du Conseil d'établissement de l'école de musique des Pieux en remplacement de Madame Emilie LECONTE.

Délibération n° 2018 - 081

OBJET : Entente Intercommunale "Musiques actuelles en Cotentin" – Modification de la désignation d'un membre de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 19h12

Nombre de votants : 194

Pour : 177 Contre : 1 Abstentions : 16

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide de désigner Monsieur Philippe CLERMONT représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au sein de la Conférence de l'Entente Intercommunale, en remplacement de Madame Emilie LECONTE.

Délibération n° 2018 - 082

OBJET : Modification de la composition du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin - Désignation des délégués

Nombre de membres : 221 19h13

Nombre de votants : 194

Pour : 165 Contre : 8 Abstentions : 21

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide de :

- **Modifier** la liste des vingt délégués titulaires et vingt suppléants qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du Syndicat Mixte du SCOT :

- **Cœur du Cotentin**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Hubert LEFEVRE	Marc FEUARDANT
Fabrice RODRIGUEZ	Alain CROIZER
Yvonne MARTIN	Germaine LAHAYE

- **Côte des Isles**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
André ADE	Marie-Joséphine HAIZE

- **Douve et Divette**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Henri DESTRES	Joël JOUAUX

- **La Saire**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Serge MARTIN	Evelyne MOUCHEL

- **Les Pieux**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Hubert COLLAS	Alain GUERIN
Thierry LEMONNIER	Daniel GANCEL

- **Montebourg**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Christian PRIME	Jean-Pierre MAUQUEST

- **Saint Pierre Eglise**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Patrice GOMERIEL	Nicole BELLINOT DELACOUR

- **Val de Saire**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Joanna ANTOINE	Jacques LECOQ

- **Vallée de l'Ouve**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Noël LEFEVRE	Dominique JEANNE

- **Cherbourg en Cotentin**

Titulaires	Suppléants
Florence LE MONNYER Sébastien FAGNEN Jean-Marie LINCHENEAU Ralph LEJAMTEL Arnaud CATHERINE Jean-michel MAGHE	Valérie VARENNE Jean LAGARDE Régine BESUELLE Louis POUTAS Hubert VIGNET Benoît ARRIVE

- **La Hague**

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Yveline DRUEZ	Jean-Baptiste SARCHET
Patrick LERENDU	Antoine DIGARD

Délibération n° 2018 - 083**OBJET : Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des eaux (SAGE) Douve Taute - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Nombre de membres : 221 19h15

Nombre de votants : 194

Pour : 172 Contre : 6 Abstentions : 16

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide de désigner Monsieur Bernard LEBARON représentant de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Douve Taute.

Délibération n° 2018 - 084**OBJET : Commission Consultative des Services Publics locaux – Modification de la composition des membres**

Nombre de membres : 221 19h17

Nombre de votants : 194

Pour : 153 Contre : 22 Abstentions : 19

La délibération est votée à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire décide d'approuver la modification de la composition de la CCSPL telle que présentée ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Noël LEFEVRE	Arnaud CATHERINE
Philippe LAMORT	Jacques HAMELIN
Edouard MABIRE	Philippe BAUDIN
Geneviève GOSELIN-FLEURY	Patrice PILLET
Jean-Marie LINCHENEAU	Evelyne LALOË
Agnès TAVARD	Francis LEDANOIS
Louis POUTAS	Johan DENIAUX
Yves ASSELINE	Christine LEONARD
Françoise HAMON	Pascal ROUSSEL

Délibération n° 2018 - 085**OBJET : Commission Consultative des Services Publics locaux – Approbation du rapport d'activité 2017**

Nombre de membres : 221 19h18

Nombre de votants : 194

Pour : 184 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide d'approuver le rapport d'activité 2017 de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Délibération n° 2018 - 086

OBJET : Définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels

Nombre de membres : 221 19h29

Nombre de votants : 195

Pour : 171 Contre : 10 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire décide de délibérer pour décider, qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont :
 - o les espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes dont la densité de population est inférieure à 1.000 habitants au km²,
 - o la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin,
 - o l'aménagement, la gestion et l'accompagnement des golfs du Cotentin,
 - o les équipements structurants du Cotentin pour la filière équine, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg en Cotentin.
- les équipements culturels d'intérêt communautaire sont le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, le cinéma de Réville, la Cité de la Mer et l'observatoire Ludiver.
- sont restitués aux communes les équipements suivants :

LP	<p>Création et gestion des équipements sportifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexe sportif de Siouville-Hague (<i>tennis</i>), - Complexe sportif de la Carpennerie, - Ecole de surf de Siouville-Hague <p>La Communauté de Communes sera également compétente pour la création et la gestion de tout gymnase qui sera réalisé sur le territoire communautaire dans le cadre du Grand Chantier EPR Flamanville 3 (<i>gymnases de la Fosse et Flamanville</i>).</p> <p>Création, promotion et gestion d'une école de musique</p>
CDI	<p>Au titre de la compétence « maître d'ouvrage pour toutes les études et actions définies dans le cadre des contrats de pôle intercommunaux. Elle met en œuvre et/ou coordonne les études et actions inscrites au contrat d'objectif touristique ou tout dispositif similaire ». A été réalisée au titre de cette compétence la création, l'entretien et la gestion de la base nautique de Portbail et celle de Barneville-Carteret.</p>
CC	<p>Etude, construction, gestion et entretien d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs actuels et à venir situés sur le site communautaire à vocation sportive de la planque Saint-Jean (<i>salle de sport communautaire, plateau sportif et petit bois</i>).</p>
RM	<p>Création, gestion et entretien des salles de sports et extensions (<i>complexe sportif de Montebourg</i>).</p> <p>Construction en pleine propriété de l'école de voile à Quinéville</p>
VDS	<p>Construction, entretien et gestion d'équipements sportifs : En matière d'équipements sportifs, la Communauté est compétente pour :</p> <p>L'entretien et la gestion du gymnase existant et la construction, l'entretien et la gestion de deux salles de sport qui seront situées respectivement à Quettehou et à Saint-Vaast-la-Hougue. (<i>salle de sports "Le Vaupreux" à Quettehou et complexe sportif "Guillaume Fouace" à St Vaast la Hougue avec le terrain stabilisé à côté utilisé pour la pratique de la pétanque</i>)</p>

SPE	<p>En matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, la communauté a compétence sur les équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La salle polyvalente, la plaine de jeux et les courts de tennis extérieurs du complexe sportif des Follières. - Tout nouvel équipement sportif destiné principalement à l'usage des établissements scolaires situés sur le territoire communautaire. (<i>plateaux sportifs de Gonneville, Le Theil et Vicq sur Mer</i>) - Le terrain de football intercommunal au lieu dit « La Boularderie »
-----	--

DD : Douve et Divette – LP : Les Pieux – CDI : Côte des Isles – VO : Vallée de l'Ouve – CC : Cœur Cotentin – RM : Région de Montebourg – VDS : Val de Saire – SPE : Saint pierre Eglise – LS : La Saire.

Délibération n° 2018 - 087

OBJET : Tarification relative à l'occupation d'un terrain mis temporairement à disposition des gens du voyage dans le cadre des grands passages estivaux ou des groupes familiaux

Nombre de membres : 221 19h33

Nombre de votants : 195

Pour : 166 Contre : 3 Abstentions : 26

Le Conseil Communautaire décide d'adopter le montant du forfait journalier d'occupation et de consommation des fluides sur les terrains permettant l'accueil temporaire des gens du voyage.

Délibération n° 2018 - 088

OBJET : Elaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Nombre de membres : 221 19h38

Nombre de votants : 195

Pour : 187 Contre : 1 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide d'engager l'élaboration du plan partenarial de la gestion de la demande de logement et d'information des demandeurs, et d'autoriser le président à notifier cette délibération à Monsieur le Préfet du Département de la Manche.

Délibération n° 2018 - 089

OBJET : Convention de gestion du logement étudiant entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat - Rentrée universitaire 2018/2019

Nombre de membres : 221 19h42

Nombre de votants : 195

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les termes et les conditions de la convention avec Presqu'île Habitat pour la rentrée universitaire 2018/2019, décrits dans la délibération,
- D'arrêter le nombre maximum de réservations à 222 logements pour la rentrée universitaire 2018/2019,
- De dire que la dépense inscrite au budget sera imputée au compte 62878 enveloppe n° 60338.

Délibération n° 2018 - 090

OBJET : Aménagement et équipement de logements pour étudiants – Fonds de concours à Presqu'île Habitat – Rentrée universitaire 2018/2019

Nombre de membres : 221 19h45

Nombre de votants : 195

Pour : 184 Contre : 0 Abstentions : 11

Le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser l'attribution à Presqu'île Habitat d'un fonds de concours au titre de la rentrée 2017-2018 s'élevant à 15.000,00 €,
- De dire que la dépense sera imputée au compte 204172 enveloppe n° 75212.

Délibération n° 2018 - 091

OBJET : Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Tempo Normandie Plus, pour les usagers du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et du réseau TER Normandie

Nombre de membres : 221 19h47

Nombre de votants : 194

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 4

Johan DENIAUX sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le projet de convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Tempo Normandie Plus, pour les usagers du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et du réseau TER Normandie,
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Tempo Normandie Plus, pour les usagers du réseau urbain de la communauté d'Agglomération du Cotentin et du réseau TER Normandie.

Délibération n° 2018 - 092

OBJET : Convention pour la participation des communes aux frais de transports des élèves scolarisés en primaire et maternelle pour des navettes supplémentaires

Nombre de membres : 221 19h51

Nombre de votants : 195

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 13

Le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le projet de convention relative à la participation des communes aux frais de transports des élèves scolarisés en primaire et maternelle pour des navettes supplémentaires ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes ou leurs groupements pour l'année scolaire 2017-2018 et celles à suivre ;

- D'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes qui se seront vues rétrocéder la compétence scolaire ou leurs groupements, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- D'autoriser le Président à instruire les nouvelles demandes et passer les conventions correspondantes avec les communes.

Délibération n° 2018 - 093

OBJET : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité – Rapport 2017

Nombre de membres : 221 19h55

Nombre de votants : 195

Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire décide de :

- Prendre acte du rapport de l'année 2017 de la commission intercommunale d'accessibilité,
- Transmettre le rapport aux organismes concernés par le présent rapport.

Délibération n° 2018 - 094

OBJET : Zone d'aménagement concertée des Costils - Approbation du bilan de la concertation

Nombre de membres : 221 19h57

Nombre de votants : 195

Pour : 180 Contre : 1 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le bilan de la concertation réalisée dans le cadre du projet de ZAC des Costils.
- de poursuivre la procédure de création de la ZAC des Costils.

Délibération n° 2018 - 095

OBJET : Zone d'aménagement concertée des Costils - Mise à disposition du public de l'évaluation environnementale et participation du public par voie électronique

Nombre de membres : 221 20h00

Nombre de votants : 195

Pour : 174 Contre : 0 Abstentions : 21

Le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la participation du public par voie électronique du dossier comprenant l'étude d'impact de la ZAC « Les Costils » selon les modalités présentées.
- De dire que l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique fera l'objet d'un affichage et de publicité 15 jours avant l'ouverture de la procédure de participation du public conformément aux dispositions du code de l'environnement et que la délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2018 - 096**OBJET : Modification du tableau des emplois**

Nombre de membres : 221

20h06

Nombre de votants : 195

Pour : 166 Contre : 1 Abstentions : 28

Le Conseil Communautaire décide :

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	Ouverture	Direction DMA – chef d'équipe tri affinage
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjt adm., adjt adm. Ppal 2 ^{ème} classe, adjt adm. Ppal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction DMA – opérateur comptable
Cadre d'emplois des ingénieurs (ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe) et ingénieur en chef	1	TC	Ouverture	Direction Infrastructures et Bâtiments – Directeur
Cadres d'emplois des techniciens et agents de maîtrise (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	Ouverture	Direction Infrastructures et Bâtiments – conseiller technique bâtiment en gestion patrimoniale
Ingénieur et cadre d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction Infrastructures et Bâtiments – Responsable de service conduite d'opérations et MO Bâtiments
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction Infrastructures et Bâtiments – opérateur comptable

Cadre d'emplois des adjoints techniques (adjt tech., adjt tech. Ppal 2 ^{ème} classe, adjt tech. Ppal 1 ^{ère} classe) et cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	Ouverture	Direction du cycle de l'eau - électromécanicien
Cadre d'emplois des attachés (attaché, attaché principal, attaché hors classe)	1	TC	Ouverture	Direction Urbanisme et planification – directeur
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	TC	Ouverture	Direction Urbanisme et planification – service commun ADS
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1	24h15/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	19h30/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	20h/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	21h30/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve
Adjoint technique	1	7h/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	13h15/35h	Modification temps de travail	PP Saint Pierre Eglise
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	12h30/35h	Modification temps de travail	PP Saint Pierre Eglise
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	12h/35h	Ouverture	PP Saint Pierre Eglise
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	13h45/35h	Ouverture	PP Saint Pierre Eglise
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	9h30/35h	Ouverture	PP Saint Pierre Eglise
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	9h45/35h	Ouverture	PP Saint Pierre Eglise
Rédacteur	1	TC	Ouverture	PP Saint Pierre Eglise
Adjoint technique	2	8h30/35h	Modification temps de travail	PP Val de Saire
Adjoint technique	1	28h/35h	Ouverture	PP de Montebourg
Adjoint technique	1	32h/35h	Ouverture	PP de Montebourg
Adjoint technique	2	TC	Ouverture	PP de Montebourg
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Ouverture	PP de Montebourg

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjt adm., adjt adm. Ppal 2 ^{ème} classe, adjt adm. Ppal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	PP de Montebourg – référent comptable et RH
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	28h10/35h	Modification temps de travail	PP Les Pieux
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	32h45/35h	Modification temps de travail	PP Les Pieux
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	25h25/35h	Modification temps de travail	PP Les Pieux
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	26h25/35h	Modification temps de travail	PP Les Pieux
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	26h45/35h	Modification temps de travail	PP Les Pieux
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	19h50/35h	Ouverture	PP Les Pieux
Adjoint administratif	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux
Cadre d'emplois des animateurs (animateur, animateur principal 2 ^{ème} classe, animateur principal 1 ^{ère} classe)	1	28h/35h	Ouverture	PP Cœur de Cotentin
Agent social	1	32h/35h	Ouverture	PP Cœur de Cotentin
Rédacteur	1	TC	Ouverture	Direction Stratégie et Développement Territorial – réussite concours
Ingénieur en chef	1	TC	Ouverture	Direction Stratégie et Développement Territorial – réussite concours
Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs (adjt adm. Adjt adm. Ppal 2 ^{ème} classe, Adjt adm. Ppal 1 ^{ère} classe – rédacteur, rédacteur ppal 2 ^{ème} classe, rédacteur ppal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction du budget
Attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal	1	TC	Ouverture	Direction communication – chargé.e de projets communication

Cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens (rédacteur, rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe, technicien, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction communication – chargé.e de projets créatifs
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjt adm., adjt adm. Ppal 2 ^{ème} classe, adjt adm. Ppal 1 ^{ère} classe)	1	TC	Ouverture	Direction de l'administration générale – CRAF
Attaché principal	3	TC	Ouverture	Avancement de grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Technicien principal 2 ^{ème} classe	3	TC	Ouverture	Avancement de grade
Educateur principal jeunes enfants	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	6	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	29	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	43	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	52	TC	Ouverture	Avancement de grade
Agent de maîtrise	10	TC	Ouverture	Promotion interne
Agent de maîtrise principal	2	TC	Ouverture	Avancement de grade
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	1	TC	Ouverture	Avancement de grade
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	9	TC	Ouverture	Avancement de grade
Adjoint adm. ppal de 1 ^{ère} classe	8	TC	Fermeture	
Adjoint adm. ppal de 2 ^{ème} classe	1	24h/35	Fermeture	
Adjoint adm. Territorial	5	TC	Fermeture	
Adjoint adm. Territorial	1	17h30/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	12h35/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	5h40/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	2	1h55/35h	Fermeture	
Adjoint d'animation territorial	1	6h/35h	Fermeture	

Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	Fermeture	
Adjoint technique principal 2ème classe	1	26h35/35h	Fermeture	
Adjoint technique principal 2ème classe	2	TC	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	31h40/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	17h10/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	12h55/35h	Fermeture	
Adjoint technique territorial	1	TC	Fermeture	
Agent de maîtrise	1	24h/35h	Fermeture	
Agent de maîtrise	2	TC	Fermeture	
Agent de maîtrise principal	1	TC	Fermeture	
Animateur principal 2ème classe	1	TC	Fermeture	
ATSEM principal 1ère classe	1	TC	Fermeture	
ATSEM principal 2ème classe	1	33h30/35h	Fermeture	
ATSEM principal 2ème classe	2	TC	Fermeture	
Attaché Principal	4	TC	Fermeture	
ETAPS principal 1ère classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur principal 1ère classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur principal 2ème classe	1	TC	Fermeture	
Rédacteur territorial	3	TC	Fermeture	
Technicien principal 1ère classe	3	TC	Fermeture	
Technicien principal 2ème classe	1	TC	Fermeture	

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie B (rédacteur, rédacteur principal de 2ème et 1ère classe, technicien, technicien principal de 2ème et 1ère classe) et A (attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2018.

Délibération n° 2018 - 097

OBJET : Création d'un service commun Système d'Information Géographique

Nombre de membres : 221 20h11

Nombre de votants : 195

Pour : 178 Contre : 1 Abstentions : 16

Le Conseil Communautaire décide :

- De la création d'un service commun « Système d'Information géographique » avec les communes volontaires, dans le respect des dispositions du CGCT,
- De valider le projet de convention annexé à la présente délibération,
- De la mise en place d'un accès gratuit en consultation à la base de données SIG pour les communes de la communauté d'Agglomération,
- D'autoriser le Président, le Vice-Président, ou le Conseiller délégué, à procéder à la signature de la convention et de tout document afférent à la création du service commun « Système d'Information géographique ».

Délibération n° 2018 - 098

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 20h16

Nombre de votants : 195

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que les comptes de gestion de la CA du Cotentin pour le budget principal et ses budgets annexes dressés pour l'exercice 2017, par Madame le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de les approuver.

Délibération n° 2018 - 099

OBJET : Subventions versées aux budgets annexes en 2017

Nombre de membres : 221 20h19

Nombre de votants : 195

Pour : 174 Contre : 0 Abstentions : 21

Le Conseil Communautaire décide d'approuver les participations du budget principal au financement des budgets annexes, accordées pour l'exercice 2017 :

- Budget promotion du tourisme : 1 485 201.48 €
- Budget activité commerciale tourisme : 159 393.54 €
- Budget transports : 1 194 547.00 €
- Budget déchets ménagers et assimilés M14 : 408 473.27 €.

Délibération n° 2018 - 100

OBJET : Rapport de présentation du compte administratif 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 20h56

Nombre de votants : 191

Pour : 178 Contre : 0 Abstentions : 13

Le Président, Jean-Louis VALENTIN, sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Benoît ARRIVE :

- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuve** le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2017.

Délibération n° 2018 - 101

OBJET : Convention de dette récupérable entre la commune de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nombre de membres : 221 20h59

Nombre de votants : 192

Pour : 165 Contre : 1 Abstentions : 26

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer la convention de dette récupérable jointe à la délibération et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

Délibération n° 2018 - 102

OBJET : Transfert de compétences 2017 – Remboursement des communes

Nombre de membres : 221 21h02

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide :

- **De rembourser** les quatre communes membres qui ont avancé, dans le cadre de la compétence « zones d'activité », des sommes pour le compte de la communauté d'agglomération :
 - Cherbourg-en-Cotentin : 21 870 €
 - Valognes : 60 676 €
 - Montebourg : 378 €
 - Portbail : 8 063 €
- **D'autoriser** le Président à procéder au versement de ces sommes.

Délibération n° 2018 - 103

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Syndicat d'assainissement du Bassin du Fleuve

Nombre de membres : 221 21h03

Nombre de votants : 192

Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SA du Bassin du Fleuve dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 104

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Syndicat d'assainissement Portbail, Denneville, St-Lô d'Ourville

Nombre de membres : 221 21h04

Nombre de votants : 192

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du Syndicat d'assainissement Portbail, Denneville, St-Lô d'Ourville dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 105

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de l'Anse du Cul de Loup

Nombre de membres : 221 21h07

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP de l'Anse du Cul de Loup dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 106

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Bricquebec

Nombre de membres : 221 21h08

Nombre de votants : 192

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP de Bricquebec dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 107

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Montebourg

Nombre de membres : 221 21h09

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP de Montebourg dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 108

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de la région de Valognes

Nombre de membres : 221 21h10

Nombre de votants : 192

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP de la région de Valognes dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 109

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Saint Sauveur Le Vicomte

Nombre de membres : 221 21h11

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP de Saint Sauveur Le Vicomte dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 110

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Saint Pierre Eglise

Nombre de membres : 221 21h12

Nombre de votants : 192

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP de Saint Pierre Eglise dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 111

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP du Val de Saire

Nombre de membres : 221 21h13

Nombre de votants : 192

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEP du Val de Saire dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 112

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEU de Fontenay, Lestre, Quinéville et Saint Marcouf

Nombre de membres : 221 21h14

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du SIAEU de Fontenay, Lestre, Quinéville et Saint Marcouf dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 113

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Syndicat d'Aménagement de la Douve

Nombre de membres : 221 21h14

Nombre de votants : 192

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire :

- **Déclare** que le compte de gestion du Syndicat d'Aménagement de la Douve dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Décide** de l'approuver.

Délibération n° 2018 - 114

OBJET : SA du Bassin du Fleuve – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h16

Nombre de votants : 192

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 115

OBJET : Syndicat d'assainissement Portbail, Denneville, St-Lô d'Ourville – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h18

Nombre de votants : 192

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 116

OBJET : SIAEP de l'Anse du cul de Loup – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h19

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 117

OBJET : SIAEP de Bricquebec – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h20

Nombre de votants : 191

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 2

Hubert LEFEVRE sort et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 118

OBJET : SIAEP de Montebourg – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h21

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 119

OBJET : SIAEP de la région de Valognes – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h22

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 120

OBJET : SIAEP de Saint Sauveur le Vicomte – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h25

Nombre de votants : 192

Pour : 175 Contre : 0 Abstentions : 17

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 121

OBJET : SIAEP de Saint Pierre Eglise – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h26

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 122

OBJET : SIAEP du Val de Saire – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h26

Nombre de votants : 192

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 123

OBJET : SIAEU de Fontenay, Lestre, Quinéville et Saint Marcouf - Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h28

Nombre de votants : 192

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 124

OBJET : Syndicat d'Aménagement de la Douve – Approbation du compte administratif 2017

Nombre de membres : 221 21h29

Nombre de votants : 192

Pour : 173 Contre : 1 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2017, tel que présenté dans la délibération.

Délibération n° 2018 - 125

OBJET : Budget principal – affectation du résultat de fonctionnement

Nombre de membres : 221 21h32

Nombre de votants : 192

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget principal 8 749 471,21 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget principal 26 126 261,74 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Délibération n° 2018 - 126

OBJET : Budgets annexes – Affectations du résultat de fonctionnement

Nombre de membres : 221 21h37

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide :

LES BUDGETS ANNEXES M14

Le budget 03 – Promotion du tourisme

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget promotion tourisme 0 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget promotion tourisme 217 520,41 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 11 – Développement économique Ventes

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget développement éco ventes 0 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget développement éco ventes - 295 912,94€

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Il est à noter une différence de 60 636,48€ entre le résultat d'investissement entre le compte administratif et le compte de gestion. Elle correspond au transfert du résultat de la zone de Quettehou du budget 12 (développement économique location) au budget 11 (développement économique vente). Aucune régularisation n'est à effectuer, les résultats à prendre en compte sont ceux du compte de gestion. Cette différence se retrouve sur le budget 12 également.

Le budget 12 – Développement économique Locations

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget développement éco locations 562 279,60 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget développement éco locations 151 653,71 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 13 – Abattoir

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Abattoir 0 €

- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Abattoir 24 128,07 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

LES BUDGETS ANNEXES M4

Le budget 02 – Golf

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Golf 5 668,68 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Golf 0.00 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 04 – Activités commerciales tourisme

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Activités comm. tourisme 35 021,15€
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Activités comm. tourisme 0 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 06 – Cinéma

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Cinéma 498,55 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :
 - . Budget Cinéma 0 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 07 – Port Diélette

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Port Diélette 779 208,37 €

- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Port Diélette 0 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 08 – Développement Economique Locations

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Dév. Economique Locations 0.00 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Dév. Economique Locations 109 851,18 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 14 – Transports

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Transports 0.00 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Transports 749 004,48 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Le budget 16 – Déchets ménagers

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Déchets ménagers 0.00 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget Déchets ménagers 172 532.69 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Délibération n° 2018 - 127

OBJET : Budgets annexes du cycle de l'eau - affectation du résultat d'exploitation - exercice 2017

Nombre de membres : 221 21h39

Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6

Le Conseil Communautaire décide :

Budget 05 – Assainissement non collectif

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget assainissement non collectif 1 467 804.61 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget assainissement non collectif 644 286.92 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Budget 09 – Eau

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget eau 0.00 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget eau 4 925 644.37 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Budget 10 – Assainissement Collectif

- **D'affecter** en section d'investissement sur le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", le besoin de financement de l'exercice 2017 :
 - . Budget assainissement 0.00 €
- **De reporter** à nouveau sur le compte 002 "résultat de fonctionnement reporté", le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :
 - . Budget assainissement 1 460 854.08 €

Tel que détaillé en annexe de la délibération.

Délibération n° 2018 - 128

OBJET : Approbation du Budget supplémentaire 2018

Nombre de membres : 221 21h51

Nombre de votants : 192

Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** le budget supplémentaire 2018 du BUDGET PRINCIPAL
- **Approuve** le budget supplémentaire 2018 de ses budgets annexes,
 - GOLF
 - PROMOTION TOURISME
 - ACTIONS COMMERCIALES TOURISME

- ASSAINISSEMENT TTC
- CINEMA
- PORT DIELETTE
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4
- EAU
- ASSAINISSEMENT HT
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTES
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS
- ABATTOIR
- TRANSPORTS
- ORDURES MENAGERES M4.

Délibération n° 2018 - 129

OBJET : Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) – Centre aquatique Cœur du Cotentin

Nombre de membres : 221 21h56

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 1 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** la création d'une autorisation de programme pour la réalisation d'un centre aquatique sur le territoire de Cœur Cotentin pour une durée de 3 ans pour un montant de 13 665 127 € TTC
- **Autorise** l'ouverture de crédits de paiements ci-dessous :
 - 2018 : 887 137 € TTC
 - 2019 : 6 306 988 € TTC
 - 2020 : 6 471 002 € TTC

Délibération n° 2018 - 130

OBJET : Versement d'une subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer - Année 2017

Nombre de membres : 221 22h00

Nombre de votants : 192

Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 9

Le Conseil Communautaire :

- **Autorise** le versement de la subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer, d'un montant de 6 959.841 € au titre de l'année 2017.
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits à l'article 6574 du Budget Principal.

Délibération n° 2018 - 131

OBJET : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - Lancement de la procédure d'élaboration

Nombre de membres : 221 22h02

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'instaurer** le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- **De préciser que** les élus référents en charge du dossier seront le Vice-Président en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et du développement durable, M. Edouard MABIRE, et le Conseiller délégué à la préservation de l'environnement et des écosystèmes et à la valorisation des déchets, M. Philippe BAUDIN et que l'unité Prévention des déchets et développement du recyclage de la Direction des Déchets ménagers et assimilés sera en charge du projet.

Délibération n° 2018 - 132

OBJET : Proposition de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) « assimilés domestiques » pour l'usine de construction de pâles d'éoliennes située sur le terre-plein des Mielles à Cherbourg-en-Cotentin

Nombre de membres : 221 22h04

Nombre de votants : 192

Pour : 173 Contre : 1 Abstentions : 18

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la proposition de 80 010 € relative à l'application de la PFAC « assimilés domestiques » pour l'usine de construction de pâles d'éoliennes située sur le terre-plein des Mielles à Cherbourg-en-Cotentin.

Délibération n° 2018 - 133

OBJET : Démarche « Zéro-Phyto »

Nombre de membres : 221 22h06

Nombre de votants : 192

Pour : 172 Contre : 1 Abstentions : 19

Le Conseil Communautaire décide d'approuver la démarche « Zéro-Phyto ».

Délibération n° 2018 - 134

OBJET : Acquisition de locaux pour le siège administratif de la Communauté d'agglomération au sein du Centre d'Affaires de l'Atlantique – locaux CCI

Nombre de membres : 221 22h09

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'acquérir** de la CCI Ouest Normandie les locaux désignés ci-dessus, d'une surface d'environ 130 m², moyennant le prix de 182.000 € TTC auquel il convient d'ajouter les frais d'acte notarié et les honoraires de négociation,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits sur la ligne 58636 – budget principal compte 2115 Fonction 020,
- **De dire** que le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué sont autorisés à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment signer tout acte notarié lié à cette acquisition.

Délibération n° 2018 - 135

OBJET : Approbation de la première modification simplifiée du PLU de Saint-Joseph

Nombre de membres : 221 22h11

Nombre de votants : 192

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire :

- **Décide** d'approuver la première modification simplifiée du plan local d'urbanisme de St Joseph telle que figurant dans le dossier mis à la disposition du public et annexé à la délibération ;
- **Dit** que la délibération fera l'objet, en application des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de Saint-Joseph, durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Dit** que le PLU de Saint-Joseph modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Saint-Joseph, à la sous-préfecture de Cherbourg aux heures et jours habituels d'ouverture au public et au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- **Dit** que conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération produira ses effets dès l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité susvisées, étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où elle est effectuée.
- **Dit** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche et aux personnes publiques associées.

Délibération n° 2018 - 136

OBJET : ZAE de Bréquecal à Tourlaville – Prorogation de la déclaration d'utilité publique – Nouvelle déclaration de projet

Nombre de membres : 221 22h13

Nombre de votants : 192

Pour : 176 Contre : 2 Abstentions : 14

Le Conseil Communautaire :

- **Confirme** l'intérêt général de la ZA de Bréquecal au regard des motifs suivants :
 - Création de cette nouvelle zone à l'est de l'agglomération Cherbourgeoise correspondant à un besoin d'espace dédié à l'activité économique dans ce secteur situé à proximité immédiate d'axes routiers structurants (RN 13) et de la zone portuaire ;
 - Projet permettant la création d'emplois ;
 - Aménagement s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale et de développement durable ;

- **Réaffirme** la volonté de réaliser l'aménagement de cette zone d'activité destinée à l'accueil d'entreprises,

- **Demande** la prorogation de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2013 déclarant d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires au projet,

- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget principal, compte 2118, ligne de crédit n° 75221,

- **Dit** que le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué sont autorisés à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment signer tout acte notarié lié à ces cessions.

Délibération n° 2018 - 137

OBJET : Parc d'activité des Fourches – Acquisition d'un terrain auprès de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et revente à l'UDAF de la Manche

Nombre de membres : 221 22h15

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'acquérir** de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin la parcelle susvisée d'une surface d'environ 113 m² située dans le Parc d'activité des Fourches à Cherbourg-en-Cotentin, moyennant le prix de 15 € HT par m², auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,

- **De revendre** cette parcelle à l'UDAF de la Manche moyennant le même prix de 15 € HT par m²,

- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget 11 (développement économique –vente) chapitre 011, nature 6015, ligne de crédit 5496,

- **De dire** que le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué sont autorisés à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment signer tout acte notarié lié à ces cessions.

Délibération n° 2018 - 138

OBJET : Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) – Commune de Morsalines – Zones U du plan local d'urbanisme

Nombre de membres : 221 22h16

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'instituer** le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines U du plan local d'urbanisme de la commune de Morsalines telles qu'elles figurent sur le plan local d'urbanisme ;
- **De dire** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la communauté d'agglomération, de la commune de Morsalines, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à M. le préfet de la Manche ;
- au directeur départemental des finances publiques ;
- au conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre départementale des notaires,
- au barreau constitué près le tribunal de grande instance (TGI) de Cherbourg et au greffe du TGI de Cherbourg.

Délibération n° 2018 - 139

OBJET : Pôle de proximité de Montebourg - Proposition de tarifs année scolaire 2018/2019

Nombre de membres : 221 22h18

Nombre de votants : 192

Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4

Le Conseil Communautaire décide de fixer les tarifs présentés dans la délibération applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Délibération n° 2018 - 140

OBJET : Pôle de proximité des Pieux - Vie scolaire - Conventions relatives à l'organisation des activités d'éducation physique, sportive et culturelle : Voile, Tennis, Rugby, Equitation, Natation et Intervention musicale

Nombre de membres : 221 22h20

Nombre de votants : 192

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7

Le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président délégué ou le Conseiller Délégué à signer les conventions annexées à la délibération, relatives à l'organisation des activités :

"Initiation à la pratique de la voile", passée avec l'Education Nationale et l'association "Centre Nautique de Diélette" dont le siège social est situé au Centre Nautique de Diélette, 2, Route du grand port, 50340 Flamanville, représentée par son Président, Monsieur Mario GABAS,

"**Initiation au tennis**", passée avec l'Education Nationale et l'association "Tennis Band District Hague Sud" dont le siège social est situé au Complexe sportif, Avenue des Peupliers, 50340 Siouville-Hague, représentée par sa Présidente, Madame Laure ROBION,

"**Initiation au rugby**", passée avec l'Education Nationale et l'association " Rugby Ouest Cotentin" dont le siège social est situé à la mairie de Flamanville, 50340 Flamanville, représentée par son Président, Monsieur Didier RUEL,

"**Initiation à l'équitation**", passée avec l'Education Nationale et la S.A.R.L. "Complexe hippique des Pieux" dont le siège social est situé 33, Route de Barneville, 50340 Les Pieux, représentée par sa gérante, Madame Marie-Pierre TRIPEY,

"**Natation scolaire**", passée entre l'Education Nationale et la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

"**Intervention musicale en milieu scolaire**", passée entre l'Education Nationale et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

- **De dire** que les présentes conventions sont établies pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2021 inclus,
- **D'autoriser** l'organisation de ces activités, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal, nature 6188 (autres frais divers),
- **D'accepter** la prise en charge des frais de transport des élèves vers les lieux de pratique de ces activités, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal, nature 6247 (transports collectifs).

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont sur demande à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN